

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

N°CT2020.4/050

L'an deux mil vingt, le sept octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Julien BOUDIN à Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Catherine DE RASILLY, Madame Rosa LOPES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/050
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119480-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/050
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119480-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020

N°CT2020.4/050

OBJET : **Politique de la ville** - Autorisation donnée à la ville de Bonneuil-sur-Marne à solliciter une subvention au titre de la convention régionale de développement urbain et dans le cadre de son nouveau projet de renouvellement urbain

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/124 du 6 juillet 2016 définissant le périmètre de la compétence « Politique de la ville » de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil régional d'Ile-de-France n°CR 2017-06 du 26 janvier 2017 relative à l'action régionale en faveur du développement urbain et au soutien au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/108 du 02 octobre 2019 approuvant les conventions régionales de développement urbain ;

VU la délibération n°CT2019.5/136 du conseil de territoire du 11 décembre 2019 adoptant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du projet de Fabien à Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT que par délibération du 26 janvier 2017 susvisée, le conseil régional d'Ile-de-France a décidé d'apporter son soutien au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;

CONSIDERANT qu'à l'échelle de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), la contribution régionale prévisionnelle, d'un montant maximum de 7 825 000 €, se répartit, par site, de la manière suivante :

- Projet d'intérêt régional (PRIR)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/050
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119480-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

Boissy-St-Léger/Limeil-Brevannes : La Haie Griselle La Hêtraie 1 187 500 €

- Projets d'intérêt national (PRIN)

Alfortville : quartier Chantereine 2 025 000 €

Bonneuil-sur-Marne : quartier Fabien 2 137 500 €

Créteil : quartier Haut Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud 2 475 000 €

CONSIDERANT que l'enveloppe concernant le quartier du Bois l'Abbé, situé sur le territoire de GPSEA pour sa partie canavéroise, et sur le celui de Paris Est Marne&Bois pour sa partie campinoise, fait l'objet d'une convention régionale de développement urbain spécifique signée par les deux Territoires et la Région Ile-de-France et qu'elle s'élève à 2 362 500 € ;

CONSIDERANT que la convention régionale de développement urbain (CRDU), signée par GPSEA et la Région Ile-de-France le 25 octobre 2019, précise les conditions dans lesquelles ces enveloppes dédiées sont attribuées au profit de ces projets ;

CONSIDERANT que les financements régionaux prennent la forme de subventions pluriannuelles d'investissement versées aux maîtres d'ouvrages des opérations inscrites dans les conventions de renouvellement urbain ;

CONSIDERANT que préalablement au dépôt de la demande de subvention, effectué par le maître d'ouvrage de l'opération, les Territoires doivent délibérer afin de déléguer la partie de l'enveloppe régionale globale du PRIN ou PRIR concerné, dédiée à l'opération concernée ;

CONSIDERANT que deux opérations du projet de renouvellement urbain du quartier Fabien de la ville de Bonneuil-sur-Marne bénéficient d'une subvention régionale de développement urbain, dont l'opération de création d'un pôle d'équipements dédiés à l'enfance en rez-de-chaussée des tours Jaurès ;

CONSIDERANT que la ville de Bonneuil-sur-Marne souhaite déposer une demande de subvention d'un montant de 320 625 € auprès de la Région Ile-de-France pour cette opération dont le démarrage est prévu en 2021 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/050
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119480-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 1^{er} OCTOBRE 2020,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la ville de Bonneuil-sur-Marne à solliciter une subvention régionale à hauteur de 320 625 € pour la réalisation de l'opération de création d'un pôle d'équipements dédiés à l'enfance en rez-de-chaussée des tours Jaurès dans le cadre de la convention régionale de développement urbain.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** son représentant à signer tous les documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/050
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119480-DE-1-1